



Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement

ROUTE 132

VILLAGE DE SAINTE-MARTHE-DE-GASPE

SITE DE LA MARTRE (D h D m-1) STATION 11

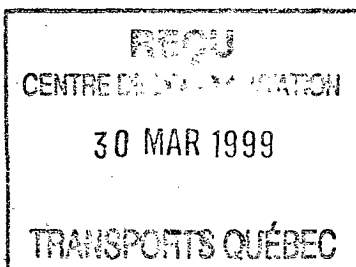
PROSPECTION ARCHEOLOGIQUE DE LA ROUTE 132

532820



Gouvernement du Québec
**Ministère
des Transports**
Service de l'environnement

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE EN TRANSPORT
SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA DOCUMENTATION
700, Boul. René-Lévesque Est, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1



ROUTE 132

VILLAGE DE SAINTE-MARTHE-DE-GASPE

SITE DE LA MARTRE (ChDm-1) STATION 11

PROSPECTION ARCHEOLOGIQUE DE LA ROUTE 132

JANVIER 1986

CAN/Q
TR
GE
PR

182

Cette étude a été exécutée par le personnel du Service de l'environnement du ministère des Transports du Québec, sous la responsabilité de monsieur Daniel Waltz, écologiste.

EQUIPE DE TRAVAIL

Denis Roy archéologue, chargé de projet

Daniel Gendron assistant-archéologue

Sous la supervision de:

Philippe Poulin géomorphologue, chef de la Division
des études environnementales Est

Avec la collaboration de:

Marcel Comeau agent de maîtrise
Service des sols et chaussées
Direction des sols et matériaux

Aimé Marcil contremaître, travaux mécaniques
Service des sols et chaussées
Direction des sols et matériaux

Avec l'assistance de:

Gilles Larocque Les Entreprises de Sondages
Pierre Larocque Larocque Inc.
774, Principale
Ste-Dorothée, Laval

Soutien technique:

Lucie Dussault dactylographe

TABLE DES MATIERES

EQUIPE DE TRAVAIL	i
LISTE DES CARTES ET FIGURES	iii
LISTE DES PLANCHES PHOTOS	iv
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES ANNEXES	vi
1.0 INTRODUCTION	1
2.0 OBJECTIFS	2
3.0 RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES ANTERIEURES	4
4.0 DESCRIPTION DU SITE	9
5.0 METHODE	12
5.1 Stratégie de terrain	14
5.2 Travaux de terrain	18
5.3 Travaux en laboratoire	22
6.0 RESULTATS DE LA RECHERCHE	24
6.1 Stratigraphie	24
6.2 Analyse des échantillons de sols	26
6.3 Traces d'occupations humaines anciennes	28
7.0 CONCLUSION	31
8.0 RECOMMANDATIONS	32
BIBLIOGRAPHIE	33
ANNEXES	

LISTE DES CARTES ET FIGURES

Carte no 1 : Localisation du site DhDm-1, Station 11

Carte no 2 : Localisation des forages

Figure no 1 : Localisation du site de La Martre (DhDm-1, Station 11, photographie aérienne Q77120 no 129, 1 : 10 000

Figure no 2 : Site de La Martre (DhDm-1, Station 11, forages dans la route 132; coupes stratigraphiques

LISTE DES PLANCHES PHOTOS

- No 1 : Localisation du site de La Martre (DhDm-1),
Station 11 (direction N.-Ø,)
- No 2 : Localisation du site de La Martre (DhDm-1),
Station 11 (direction N.-E.)
- No 3 : Route 132, direction Ø, extrémité ouest du secteur
des forages
- No 4 : Route 132, direction Ø, extrémité est du secteur
des forages
- No 5 : Forage en préparation, puits S-1
- No 6 : Forage du puits S-1 en cours
- No 7 : Extraction du tube du puits S-1
- No 8 : Extraction de la carotte du tube, S-1
- No 9 : Carotte extraite du tube, S-1
- No 10 : Carotte N-5 (partie supérieure)
- No 11 : Carotte N-5 (partie inférieure)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Relevés géodésiques

Tableau 2 : Mesures des forages et carottes prélevés dans
la route 132, Ste-Marthe-de-Gaspé

Tableau 3 : Analyse des échantillons de sol

Tableau 4 : Catalogue des artefacts

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Notes de terrain

Annexe 2 : Plan de localisation des forages, route 132
Ste-Marthe-de-Gaspé, Cap à la Martre

1.0 INTRODUCTION

En conformité avec l'article 39 de la Loi des biens culturels (1972, C. 19, a. 39, 1973, 1975, 1979, 1985) le document ci-présenté constitue, selon les modalités déterminées par le Gouvernement, le rapport annuel remis au ministre des Affaires culturelles par Denis Roy, archéologue, pour les activités de "Sondages archéologiques à la Station 11 du site de La Martre (DhDm-1) (sous la route actuelle), Gaspésie" (permis no 84-ROY-2).

Les activités de recherche ont été réalisées dans le cadre des études d'impacts sur l'environnement entrepris par le Service de l'environnement du ministère des Transports du Québec en vue de la reconstruction du tronçon de la route 132 compris entre les limites est et ouest du village de Sainte-Marthe-de-Gaspé.

Dans les textes qui suivent nous présentons les objectifs de cette recherche, les recherches antérieures ayant pris cours sur ce site, une description du site archéologique, la méthodologie et les techniques utilisées et les résultats de cette étude.

2.0 OBJECTIFS

La Station 11 du site de La Martre (DhDm-1) fut localisée en 1975 par l'archéologue José Benmouyal (Benmouyal et Baulu, 1976) qui y pratiqua alors un certain nombre de puits exploratoires. En 1976 Benmouyal poursuivait sa recherche sur le site et fouillait certaines aires à fortes concentrations de vestiges archéologiques. Benmouyal déduisait (1976: 41, 1984: 287, 290), suite à ces activités qu'une partie importante du site archéologique, qui représenterait l'aire des principales activités culturelles, pouvait se trouver sous la route 132 actuelle. Benmouyal concluait que la compréhension du site archéologique (Station 11) pouvait possiblement être obtenue par "... des sondages plus nombreux, en particulier sous la route, ..." (1984: 291).

D'autre part, le 7 juin 1984, en compagnie de l'archéologue Gilles Samson, du ministère des Affaires culturelles, lors d'un constat visuel sur ce site, nous avons pu observer sur les flancs de l'accotement sud de la route 132 à la hauteur de la Station 11, des vestiges lithiques éparpillés sur une quinzaine de mètres alors que le fossé latéral de la route venait d'être mécaniquement nettoyé quelques jours auparavant. Ce constat permettait d'appuyer de façon plus concrète l'hypothèse de l'archéologue Benmouyal.

Compte tenu de l'impossibilité de procéder à une reconnaissance archéologique selon les techniques et procédés habituellement utilisés et cela à cause des nombreuses couches de pavages

et des fondations sous-jacentes superposées à cette possible aire d'occupation préhistorique, nous avons opté pour une technique de fouille à la fois novatrice et prometteuse de résultats. Il fallait également tenir compte, dans notre recherche d'une technique d'exploration adéquate, que la route 132 à cet endroit était toujours en utilisation comme route principale régionale et que ce même endroit était dangereusement situé dans une courbe très accentuée.

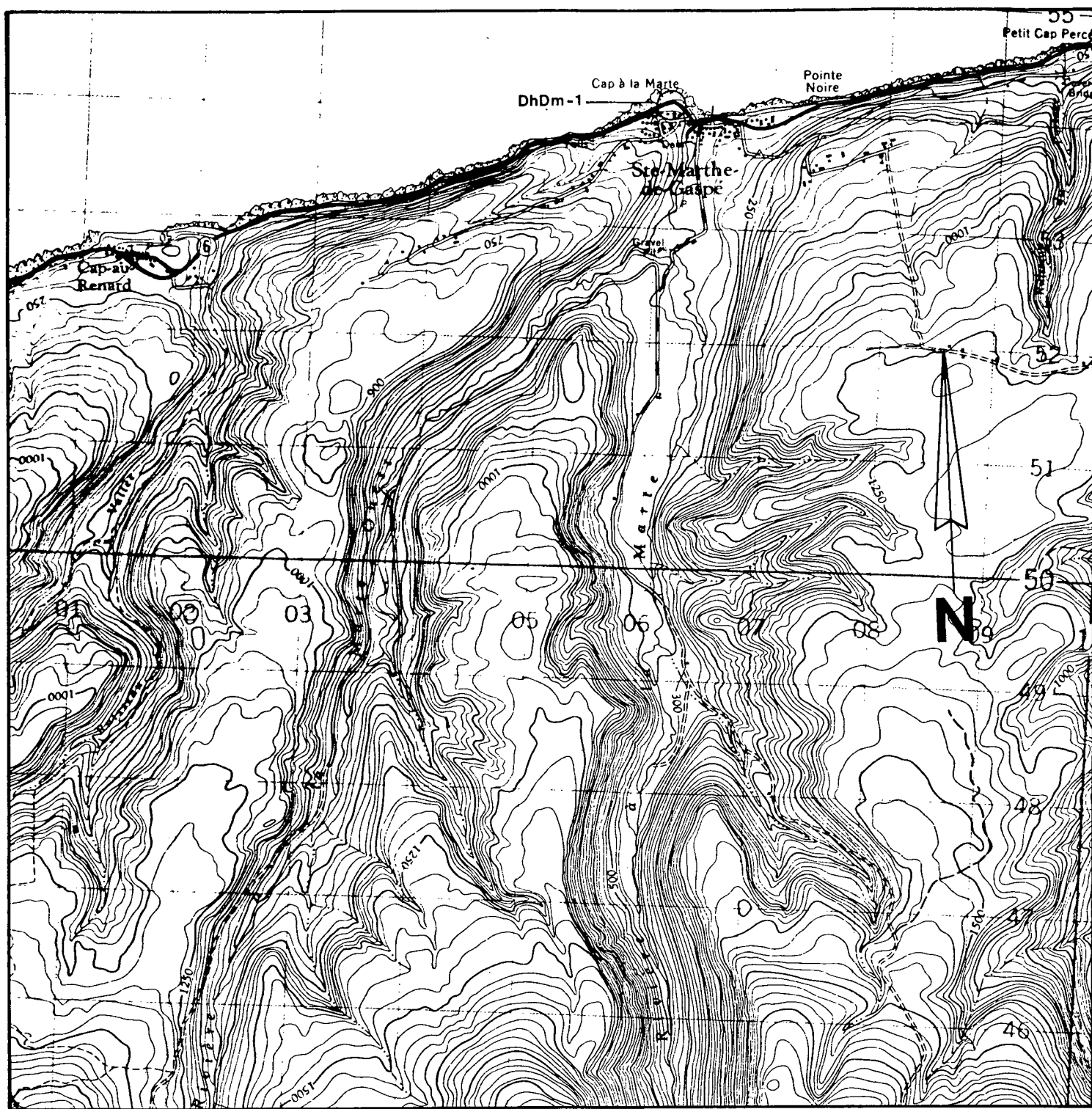
Après considération de quelques autres approches possibles nous avons opté pour une vérification par forages à l'aide d'un équipement spécialisé et habituellement utilisé pour des vérifications de qualité de matériaux. Une foreuse spéciale, à tête-de-diamant et pouvant pénétrer jusqu'à 30 m fut donc sélectionnée pour effectuer la vérification en question. Les objectifs étant ici de s'assurer de la présence ou de l'absence de traces d'occupations humaines anciennes sous la route 132 à la hauteur de la Station 11 du site de La Martre, de déterminer l'étendue éventuelle de ces traces, l'état de conservation et d'intégrité de celles-ci.

3.0 RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES ANTERIEURES

C'est en 1968 que l'abbé Roland Provost, alors président de la Société d'archéologie de la Gaspésie identifiait de nombreux vestiges lithiques à la surface de plusieurs anciennes terrasses marines et deltaïques situées au village de Sainte-Marthe-de-Gaspé (S.A.P.Q. 1970: 66)(carte no 1). Le nombre imposant de vestiges en surface indiquait pour l'abbé Provost qu'une ou plusieurs importantes occupations préhistoriques avaient pris cours à cet endroit (Provost, 1972). La même année, l'archéologue Thomas Lee visita le site, vit les collections de l'abbé Provost et constata l'immense étendue de ce site occupant à peu près toutes les surfaces disponibles sur ces étroites terrasses; celui-ci émit alors l'hypothèse qu'il pouvait s'agir d'une ancienne occupation de groupes appartenant à la période Archaïque qu'il nomma Archaïque de Gaspé (1972: 28-30).

En juillet et août 1969, trois équipes de la Société d'archéologie préhistorique du Québec tentèrent d'identifier le potentiel archéologique de l'une des "stations" de ce site; la station B. Quoique les résultats de cette recherche demeurent ambigus, ils permirent néanmoins à la S.A.P.Q. de confirmer qu'il s'agissait bien d'une très ancienne tradition de la période Archaïque caractérisée par sa non-utilisation de la pierre polie (S.A.P.Q. 1970: 66, 88).

C'est qu'en 1975 que la Station 11 du site de La Martre (DhDm-1) fut identifiée par les archéologues Baulu et Benmouyal (Benmouyal et Baulu, 1976) dans le cadre d'une reconnaissance



Source: Ministère de l'Énergie, des Mines
et des Ressources, Canada

Sainte-Anne-des-Monts
22 G/1 est
Edt 1 ASE

ÉCHELLE : 1:50 000

0 1 2 km

Carte 1: Localisation du site DhDm-1, station 11

archéologique entre Marsoui et Les Méchins. C'est en fonction de la reconstruction future de la route 132 à l'endroit du Cap à la Martre que ces archéologues y pratiquèrent des sondages exploratoires qui s'avérèrent positifs (1976). En 1976, l'archéologue Benmouyal retourna sur le lieu de la Station afin d'y pratiquer une fouille archéologique de sauvetage compte tenu qu'à l'époque la construction devait débuter en 1978 (1976: 1). A ce moment 36 m², répartis sur une longueur de 93 m, furent fouillés et tous révélèrent la présence de vestiges préhistoriques; ce constat révélait selon Benmouyal "... que la surface d'occupation couvrait une grande partie de la pointe, en particulier la partie sud" (p. 31). L'archéologue notait également "... que la route 132 actuelle recouvre une portion du gisement, probablement les aires d'habitations principales" (p. 33).

Benmouyal en arriva au constat qu'il s'avérait difficile d'interpréter cette Station compte tenu de la surface restreinte fouillée par rapport à la surface potentielle présumée (1976: 41). D'autre part les parties importantes du site présumément localisées sous la route 132 n'avaient pu être sondées (p. 41). L'échantillon d'artefacts, quoique totalisant 4 000 objets, s'avérait ainsi insuffisant pour l'interprétation du site (p. 42). L'archéologue concluait néanmoins que cette station de La Martre représentait une source d'informations exceptionnelle en Gaspésie. Il estimait à ce moment que ce campement comprenant des foyers, des restes culinaires et des outils domestiques datait de façon tout à fait relative, du VI^e au Xe siècle de notre ère (p. 42). Pour toute recommandation l'archéologue Benmouyal demandait alors que les travaux de voirie fassent l'objet de surveillance (p. 43).

En juillet 1983, dans le cadre des études d'impacts sur l'environnement relatifs aux projets de réfection de la route 132 de la péninsule gaspésienne, le Service de l'environnement du ministère des Transports du Québec confiait à la firme Aménatech Inc. un mandat afin de délimiter précisément l'étendue de la Station 11 du site DhDm-1 et d'identifier des zones prioritaires éventuelles où il y aurait lieu de procéder à des interventions de sauvetage archéologiques (Aménatech Inc., 1984).

Cette expertise a permis l'exécution de 25 puits de sondages dont cinq seulement furent négatifs. L'évaluation de l'étendue spatiale de l'occupation de la Station 11 permet de constater que cette occupation s'étend jusqu'aux bords est, nord-est et centre-ouest de la terrasse de 6 m. (1984: 24). D'autre part, selon Aménatech Inc., "... si l'on considère la croissance de la densité des vestiges en direction de la terrasse de 15 m, il est vraisemblable que le site s'étendait jusqu'au pied de ce versant. C'est le secteur du site couvert par la route 132. Cette hypothèse demeure donc non vérifiée" (1984: 24-25).

Les conclusions de la firme Aménatech Inc. (1984) favorisaient l'extension des zones de concentration de vestiges fouillées par Benmouyal en 1976. Le Service de l'environnement du ministère des Transports du Québec confiait, en juin 1985, à la firme Arkéos Inc. le mandat de réaliser une fouille de sauvetage de ces aires de concentration afin de préserver les données archéologiques d'une destruction certaine (1985: 1). L'agrandissement des aires de concentration de vestiges a permis la récupération de 7 110 vestiges archéologiques (76,2% lithique,

16,4% historique, 7,4% osseux) (1985: 58). Cette fouille permet aussi d'identifier une importante fosse de déchets de la période historique et de confirmer l'importance de la Station 11 pour la compréhension de l'occupation humaine ancienne sur la péninsule gaspésienne. Les conclusions d'Arkéos Inc. réitèrent également celles de Benmouyal (1976) et d'Aménatech Inc. (1984) concernant la présence possible, quoique ici encore non démontrée, d'importants vestiges et autres données archéologiques présents sous l'actuelle route 132.

4.0 DESCRIPTION DU SITE

La Station 11 du site de La Martre est localisée à l'ouest du village de Sainte-Marthe-de-Gaspé, à environ 300 m à l'ouest de l'embouchure de la rivière à la Martre (fig. no 1). La station occupe une large pointe de sable et de roc, le cap à la Martre dont l'axe nord-ouest / sud-est est long d'environ 200 m; l'axe nord-est/sud-est long d'environ 40 m. La station couvre une superficie approximative de 4 000 m² limitée au nord par le rebord de la terrasse de 6 m et au sud par la route 132 qui longe à cet endroit le pied de la terrasse de 15 m (photo no 1). Ses coordonnées géographiques sont 66°10' longitude ouest et 49°12'30" latitude nord.

La terrasse occupée par la Station 11 possède une topographie assez plane quoiqu'une légère inclinaison existe dans les axes ouest-est et sud-nord-est. L'altitude de la station varie de 5 m près du pied de la terrasse à l'est de celle-ci, à 7 m à son extrémité ouest. Le site est protégé au sud par une falaise abrupte, celle de la terrasse de 15 m.

La station occupe un champs anciennement cultivé et actuellement entièrement déboisé. Elle est aujourd'hui couverte de hautes herbes et de quelques arbustes. Cette surface est caractérisée par la présence d'un sentier d'environ 2,70 m de largeur dont les accès se raccordent à la route 132 actuelle aux extrémités de la courbe à cet endroit. Ce sentier correspondrait apparamment à l'ancienne route 132 avant l'actuelle qui quant à elle aurait été construite en 1954 et 1955 (Arkéos Inc. 1985: 19) (photos nos 2 et 4).



MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS Service de la Cartographie Photo-cartothèque provinciale © Québec 1977, Tous droits réservés

Figure no 1: Localisation du site de La Martre (DhDm-1), Station 11

- - - - Localisation du secteur de forages archéologiques

La route 132 à l'endroit de la Station 11 est caractérisée par une courbe fort accentuée qui ne permet pas la visibilité sur plus de 200 m. La route est bordée, sur les côtés sud et nord par un accotement d'environ 1,5 m interrompu par un profond fossé latéral qui est périodiquement nettoyé à l'aide d'une excavatrice mécanique (photo no 4).

5.0 METHODE

La méthode technique utilisée pour atteindre l'objectif fixé, soit la vérification de l'absence ou de la présence de la continuité spatiale de l'occupation préhistorique de la Station 11 du site DhDm-1 sous l'actuelle route 132, n'a à notre connaissance jamais auparavant été expérimentée pour semblable fin, du moins à l'échelle de notre tentative. Les tarières manuelles ou carotteuses manuelles sont parfois utilisées sur certains sites archéologiques afin d'identifier surtout des traces stratigraphiques indiquant la présence possible de couches d'occupations. Toutefois le faible diamètre des échantillons obtenu limite beaucoup la possibilité d'identifier des vestiges archéologiques comme tels. De plus l'utilisation de ces instruments est conditionnée par la nature du sol en place; une composition trop compacte ou une résistance à une certaine profondeur a pour effet d'arrêter le processus. La faible profondeur que ces instruments peuvent atteindre limite également leur utilisation.

Dans le cas de la présente vérification, les éventuels vestiges pouvaient se trouver sous les multiples couches de pavages de la route 132 à la hauteur de la Station 11 et sous les fondations de la route composées de graviers fortement compactés par 30 années d'utilisation. Les moyens manuels étaient donc ici tout-à-fait inutilisables et l'utilisation d'une foreuse à tête-de-diamant, pouvant traverser le roc ou tout autre matériau s'avérait conséquemment l'instrument approprié à cette recherche. D'autre part les carottes, au nombre de deux par fo-

rage, produites par cette foreuse mesuraient pour la carotte supérieure (1ère) 15 cm de diamètre alors que la deuxième, soit la carotte inférieure, mesurait 10 cm de diamètre. Les chances de retrouver parmi les couches de matériaux superposés des vestiges d'occupations humaines anciennes étaient ainsi grandement augmentées.

Toutefois, l'utilisation de cette technique nécessitait l'utilisation d'un personnel spécialisé et d'équipements complexes et coûteux à faire fonctionner. Ainsi l'opération de la foreuse nécessitait la présence de deux personnes. Il fallait également compter sur l'utilisation de 2 véhicules lourds dont l'un pour la foreuse et l'autre pour le lubrifiant. De plus la situation même de l'emplacement à vérifier en faisait un endroit extrêmement dangereux, étant situé dans une courbe à visibilité très réduite. Cette caractéristique nécessitait d'ailleurs l'utilisation de deux "signaleurs" aux extrémités de la courbe afin d'éviter des embouteillages possibles et d'éventuels accidents pouvant être causés par la présence des camions sur les accotements de la route.

L'équipement utilisé, une foreuse à diamants PQ-3 modèle 34, de marque "Longyear" pouvait atteindre des profondeurs supérieures à 30 m (photos nos 5 et 6). Cet équipement installé sur un véhicule lourd comprenait la tour ou mat de forage, la foreuse (moteur, transmission), la tête hydraulique, et trois séries de tubes, dont la caractéristique principale est que le troisième tube intérieur n'effectue aucune rotation; éliminant ainsi la possibilité de mélanger les sédiments à l'intérieur du tube. Les coûts d'opération comprenant la main-d'oeuvre (2 techniciens) et la location de l'équipement totalisent 50,00\$ l'heure.

5.1 STRATEGIE DE TERRAIN

A partir d'une borne arpentée identifiant le chaînage 17 + 980 localisée à l'extrémité est du tronçon en construction Cap-au-Renard/Sainte-Marthe-de-Gaspé un premier emplacement de forage (S-1) fut déterminé à 40 m à l'est du chaînage 17 + 980 du côté sud (S) de la route, à la limite du pavage et de l'accotement. Par la suite un emplacement fut déterminé à 20 m de l'emplacement S-1 et ainsi de suite jusqu'à S-7. Sur l'accotement nord de la route, un premier emplacement N-1 fut déterminé 10 m à l'est de l'axe nord-sud de l'emplacement S-1. Les emplacements subséquents, N-2 à N-8 furent espacés de 20 m ; ainsi le décalage des emplacements localisés sur l'accotement nord par rapport à ceux de l'accotement sud fut limité à 10 m. Les emplacements furent placés respectivement à 4 m de la ligne de centre de la route 132 actuelle (carte no 2).

Un total de 15 emplacements fut ainsi déterminé couvrant une distance de 150 mètres à partir de l'emplacement S-1 en suivant la courbure de la route 132 à l'endroit du cap à la Martre (photos nos 3 et 4). Les emplacements furent mesurés à l'aide d'une chaîne métrique et marqués à la peinture phosphorescente. Subséquentement une lecture du niveau de chacun des emplacements fut effectuée par une équipe d'arpenteurs du ministère des Transports (tableau no 1). Cette lecture fut effectuée par rapport à la borne géodésique localisée sur la partie rocheuse du cap à la Martre.



Photo no 1: Localisation du site de La Martre (DhDm-1)
Station 11 (direction N.-Ø.)



Photo no 2: Localisation du site de La Martre (DhDm-1)
Station 11 (direction N.-E.)

SAINTE-MARTHE DE GASPE
SITE DE LA MARTRE (DhDm-1) STATION 11
PROSPECTION ARCHEOLOGIQUE DE LA ROUTE 138

RELEVES GEODESIQUES

<u>Forage no</u>	<u>Instrument</u>	<u>Lecture</u>	<u>Elevation</u>
S-1	6,988	1,270	5,718
S-2	6,988	1,300	5,688
S-3	6,988	1,290	5,698
S-4	6,988	1,200	5,788
S-5	6,988	1,170	5,818
S-6	7,613	1,870	5,743
S-7	7,613	1,990	5,623
N-1	6,988	1,010	5,978
N-2	6,988	1,010	5,978
N-3	6,988	1,040	5,948
N-4	6,988	0,970	6,018
N-5	6,988	1,000	5,988
N-6	7,613	1,700	5,913
N-7	7,613	1,840	5,773
N-8	7,613	2,020	5,593

Tableau no 1 : RELEVES GEODESIQUES



Photo no 3: Route 132, direction Ø, extrémité ouest du secteur des forages



Photo no 4: Route 132, direction Ø, extrémité est du secteur des forages

5.2 TRAVAUX DE TERRAIN

Les travaux de terrain ont pris cours les 29, 30 et 31 octobre 1984. Ces travaux de terrain furent presque exclusivement mécaniques, les seules manipulations représentant le débutage et le transfert de chaque carotte dans son emballage de polyéthylène et subséquemment dans les coffres prévus pour le transport au laboratoire (photos nos 5 - 9).

Compte tenu du temps requis pour chaque opération de forage (de 2 heures à 2 heures 30 minutes) et les coûts inhérents à ces opérations, le nombre de forages fut restreint à 9. Les 9 forages furent répartis de la façon suivante: les forages N-1 à N-6 afin de couvrir la presque totalité de l'axe est/ouest de la Station 11 et les forages S-1, S-3 et S-4 afin de vérifier la continuité spatiale du site sur la largeur de la route 132.

Un total de 18 carottes fut ainsi prélevé soit une carotte de 15 cm de diamètre et une de 10 cm de diamètre pour chaque forage. La profondeur maximum atteinte pour la carotte de 15 cm fut de 76 cm alors que la carotte correspondante atteignit 57 cm. Cette différence s'explique par une certaine perte par la liquéfaction des sédiments mais surtout par la compaction. La deuxième carotte soit celle de 10 cm atteignit une profondeur de 174 cm à partir de la surface. Un certain écart existe également entre la profondeur atteinte par la deuxième partie du forage et la longueur de la deuxième carotte qui s'explique également par la compaction des sédiments (Tableau no 2).

L'étape des travaux de terrain ne comprenait que les forages mécaniques et aucune autre vérification de terrain, par sondages exploratoires ou autres techniques, ne fut exécutée sur les lieux.



Photo no 5: Forage en préparation,
puits S-1



Photo no 6: Forage du puits S-1 en cours



Photo no 7: Extraction du tube du puits S-1

STE-MARTHE DE GASPE

SITE DE LA MARTRE (DhDm-1) STATION 11

No Forage	1ère Carotte (grosse)		2e Carotte (petite)	
	Profondeur trou	Longueur carotte	Profondeur trou	Longueur carotte
S - 1	53 cm	13 cm	154 cm	102 cm
S - 3	76 cm	57 cm	167 cm	86 cm
S - 4	56 cm	40 cm	147 cm	66 cm
N - 1	58 cm	51 cm	174 cm	80 cm
N - 2	48 cm	36 cm	138 cm	92 cm
N - 3	61 cm	61 cm	152 cm	68 cm
N - 4	60 cm	60 cm	151 cm	90 cm
N - 5	56 cm	56 cm	147 cm	66 cm
N - 6	52 cm	24 cm	143 cm	50 cm

Tableau no 2 : MESURES DES FORAGES ET CAROTTES PRELEVES DANS LA ROUTE 138, STE-MARTHE DE GASPE



Photo no 8: Extraction de la carotte du tube, S-1



Photo no 9: Carotte extraite du tube, S-1

Une fois emballées et remisées dans des coffres conçus à cet effet, les carottes furent acheminées de Sainte-Marthe-de-Gaspé aux ateliers du ministère des Transports, rue Vitré à Québec où elles furent entreposées jusqu'à leur fouille éventuelle en laboratoire.

5.3 TRAVAUX EN LABORATOIRE

La fouille en laboratoire prit cours les 8 et 9 janvier 1985. Daniel Gendron alors stagiaire en archéologie au Service de l'environnement du ministère des Transports participa aux travaux en tant qu'assistant sous la supervision de Denis Roy, archéologue au même Service (photos nos 10 et 11).

Chaque carotte fut décrite avant la fouille afin de noter certaines caractéristiques propres à chacune. Les carottes furent ensuite minutieusement fouillées à l'aide d'une truelle. La fouille s'effectua par la coupe de "tranches minces" de sédiments puisque la stratigraphie normale des sédiments se retrouvait alors latéralement disposée. Au fur et à mesure des changements de textures, de granulométrie, de composition ou de la détection de possibles vestiges archéologiques les travaux étaient interrompus afin de consigner les observations.

Un total de 13 échantillons de sols fut prélevé pour des fins d'analyses. La situation de chacun, par rapport au niveau "0" du sommet de chaque carotte fut consignée. Tous les vestiges susceptibles de témoigner d'occupations humaines furent identifiés et la localisation précise de chacun des vestiges fut consignée.



Photo no 10: Carotte N-5 (partie supérieure)



Photo no 11: Carotte N-5 (partie inférieure)

6.0 RESULTATS DE LA RECHERCHE

6.1 STRATIGRAPHIE

Lors de la fouille des carottes en laboratoire, les distinctions de texture, de composition des matériaux et de granulométrie, furent notées afin de reproduire subséquemment le profil stratigraphique de chacune des carottes. Les travaux d'Aménatech (1983) et d'Arkéos (1985) sont de façon générale concordants en ce qui concerne la stratigraphie. Quoique la composition que nous avons notée soit également correspondante, il n'en est pas de même pour ce qui est de la distribution des différentes couches (fig. no 2.). Il se peut toutefois que les distinctions détectées lors de la fouille en laboratoire aient été trop "fines" ou détaillées ce qui aurait pour résultat d'illustrer des profils à prime abord discordants entre chaque carotte et avec les profils notés par Aménatech et Arkéos. Il faut également tenir compte des actions de compaction et de "brassage" des matériaux occasionnées par le forage qui peuvent affecter la "lecture" de la stratigraphie.

La lecture des profils révèle que le pavage et les fondations de la route 132 actuelle occupent les 20 à 25 premiers centimètres à partir de la surface pavée. Dans 4 forages (S-1, S-3, S-4, N-1) le gravier de fondation est suivi soit par une couche d'argile ou de matières organiques quoique dans tous ces cas d'autres matériaux, soient des cailloux, des coquillages ou du sable, y sont incorporés. Chose certaine, le sable de plage

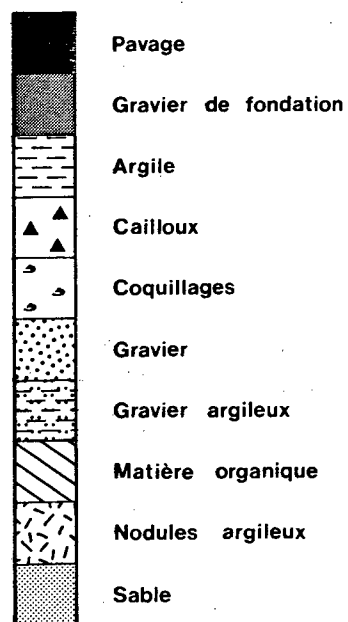
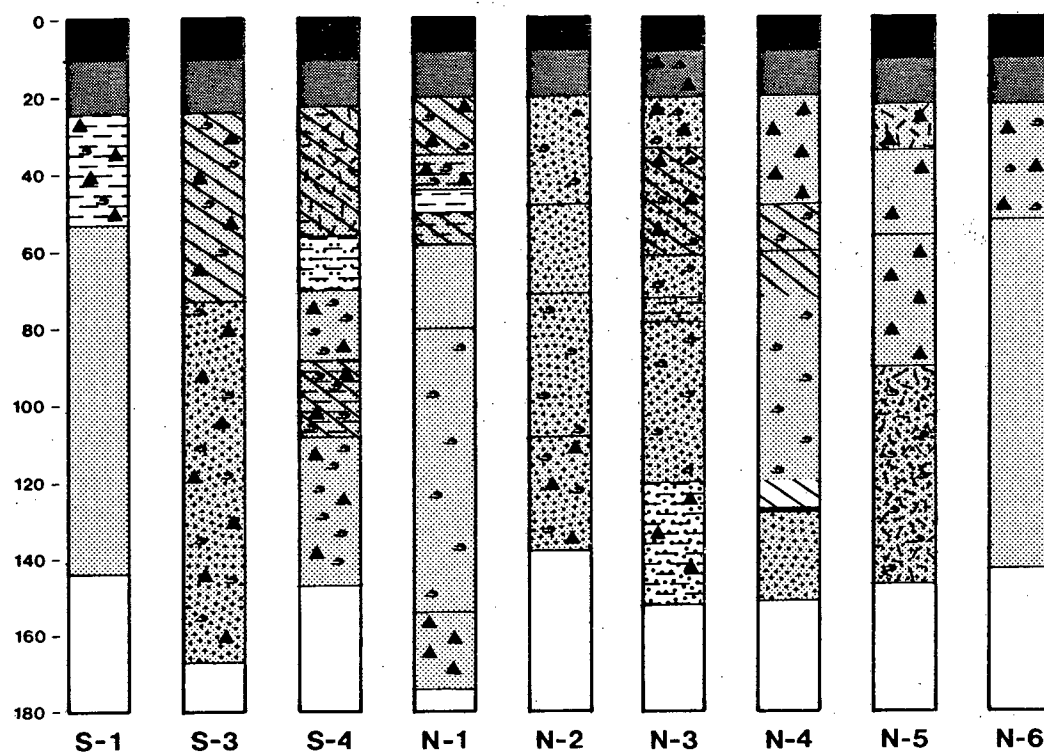


Fig. no 2 :
Site de la Martre (DhDm-1), station 11
Forage dans la route 132
Coupes stratigraphiques

stérile domine; les matières organiques sont retrouvées dans cinq des 9 carottes (S-3, S-4, N-1, N-3, N-4) alors que l'argile, sous forme de couches ou de nodules, est présent dans 4 carottes (S-1, S-4, N-1, N-3).

Sauf dans deux cas les artéfacts sont associés à des couches organiques (S-3, S-4, N-1). Dans le cas de la carotte S-1, un objet est associé au gravier de fondation alors que deux autres objets, qualifiés de vestiges douteux, sont associés à une couche de gravier argileux dans la carotte No-3.

6.2 ANALYSE DES ÉCHANTILLONS DE SOLS

Un total de 13 échantillons provenant de 4 forages furent prélevés à diverses profondeurs pour des fins d'analyse de sol. L'analyse des échantillons fut effectuée par le Département des sols de la Faculté d'agriculture et d'alimentation de l'Université Laval. Les résultats de l'analyse sont présentés au tableau no 3.

L'analyse révèle que le pH est relativement élevé avec un minimum de 7,1, un maximum de 7,7, avec une moyenne de 7,5. Ce taux s'explique toutefois par la présence de quantités relativement importantes de coquillages dans la composition de différentes carottes. La présence des coquillages a une incidence sur le pH du sol en favorisant son alcalinité.

Les taux de matières organiques indiquent un minimum de 0,12% et un maximum de 91,8% parmi les échantillons analysés. Les taux les plus élevés se retrouvent dans les échantillons S-4C

ECHANTILLON DE SOL

Ste-Marthe de Gaspé (DhDm-1)

<u>No d'échantillon</u>			<u>Profondeur</u>	<u>pH</u>	<u>% M.O.</u>	<u>P (Kg/Ha)</u>	<u>K (Kg/Ha)</u>	<u>Mg (Kg/Ha)</u>
1-	S-1A	1e	35 à 51 cm	7,6	22,4	176	33	472
2-	S-1B	1e	35 à 51 cm	7,7	30,2	79	32	499
3-	S-1C	1e	35 à 51 cm	7,7	8,8	618	43	256
4-	S-1D	1e	0 à 13 cm	7,5	14,2	319	33	330
5-	S-1E	1e	0 à 13 cm	7,4	26,2	265	40	453
6-	S-4A	2e	21 à 35 cm	7,1	5,6	55	58	660
7-	S-4B	2e	21 à 35 cm	7,6	0,33	31	96	191
8-	S-4C	2e	0 à 8 cm	7,2	32,9	29	45	586
9-	S-4D	2e	0 à 8 cm	7,2	91,8	12	30	430
10-	N-4	2e	53 à 58 cm	7,7	0,12	38	119	245
11-	N-5	-	5 à 15 cm	7,7	0,19	30	102	160
12-	N-4	2e	0 à 12 cm	7,4	8,4	84	41	495
13-	N-4	2e	12 à 24 cm	7,6	0,54	57	98	243

Tableau no 3 : Analyse des échantillons de sol

et S-4D à des niveaux qui correspondent à des localisations d'artefacts. Les échantillons S-1D et S-1E contiennent également des taux relativement élevés de matières organiques et sont aussi associés à des localisations d'artefacts. Toutefois, les échantillons S-4A et S-4B, tout en étant également associés à la présence d'artefacts, possèdent des taux de matières organiques relativement bas (respectivement de 5,6 et 0,33).

En regard des valeurs en phosphore et potassium des échantillons, il apparaît difficile d'interpréter celles-ci. Toutefois, il est remarquable que les valeurs les plus élevées en phosphore se retrouvent dans le forage S-1. Quant aux valeurs en magnésium, on peut constater que les plus élevées se retrouvent dans le forage S-4 alors que les autres valeurs varient d'un échantillon à un autre sans apparentes corrélations avec les autres composantes analysées.

Il se pourrait que la présence d'importantes quantités de coquillages inégalement réparties dans les carottes influence grandement l'analyse des échantillons de sol au point de produire d'importante fluctuations des valeurs, d'un échantillon à un autre, pour chaque composante analysée.

6.3 TRACES D'OCCUPATIONS HUMAINES ANCIENNES

Un total de 21 artefacts furent recueillis au cours de la fouille en laboratoire des 18 carottes recueillies. Ces artefacts sont répartis dans les carottes S-1, S-3, S-4, N-1 et N-3. Cinq artefacts sont considérés comme douteux et sont localisés dans les carottes S-4, N-1 et N-3 (tableau no 4).

Les artefacts de nature indiscutablement anthropique sont présent dans les forages S-1, S-3, S-4 et N-3. Ces éclats sont situés à des profondeurs qui varient de 8 cm à 48 cm. Toutefois, 7 des 8 artefacts anthropiques proviennent de profondeurs qui varient entre 32 cm et 48 cm à partir de la surface pavée. De plus, tel que mentionné précédemment, la plupart des artefacts sont associés à une couche contenant soit des matières organiques ou de l'argile.

Les artefacts recueillis correspondent dans 17 cas sur 21 à des fragments de chert dits "gaspésiens" et parfaitement compatibles avec des matériaux identifiés par Aménatech (1983) et Arkéos (1985). Les 4 autres artefacts correspondent à de petits galets ou fragments de galets silicieux qui sont caractéristiquement retrouvés à l'intérieur de couches ou de nodules argileux.

SAINTE-MARTHE-DE-GASPE
SITE DE LA MARTRE (DhDm-1) STATION 11
PROSPECTION ARCHEOLOGIQUE DE LA ROUTE 132

Catalogue des artefacts

<u>Forage No</u>	<u>Carotte</u>	<u>Artefact No</u>	<u>Nombre</u>	<u>Profondeur</u>	<u>Commentaire</u>
S-1	1ère	S-1-1	1	8 cm	éclat de chert
S-3	1ère	S-3-1	1	32 cm	éclat de chert
S-3	1ère	S-3-2	1	36 cm	éclat de chert
S-3	1ère	S-3-3	1	37 cm	éclat de chert
S-3	1ère	S-3-4	1	48 cm	éclat de chert
S-4	2ième	S-4-1	9	0-8 cm	douteux
S-4	2ième	S-4-2	1	32 cm	éclat de chert
N-1	1ère	N-1-1	1	37 cm	éclat de chert
N-1	1ère	N-1-2	1	40 cm	douteux
N-1	1ère	N-1-3	1	43 cm	éclat de chert
N-3	2ième	N-3-1	1	10 cm	douteux
N-3	2ième	N-3-2	1	13 cm	douteux
N-3	2ième	N-3-3	1	18 cm	douteux

Tableau no 4 : Catalogue des artefacts

7.0 CONCLUSION

La vérification par forages mécaniques exploratoires dans la route 132 au cap à la Martre confirme la présence de vestiges d'occupations humaines sous la route actuelle. Les traces d'occupations humaines correspondent à celle identifiées à la Station 11 du site de La Martre (DhDm-1) et confirment la continuité de la Station 11 sous la route 132. En fonction de la localisation des artefacts anthropiques, les traces d'occupations devraient être situées entre 30 cm et 50 cm de profondeur à partir de la surface pavée.

Les matériaux superposés à la pseudo-couche 30-50 cm correspondent, à la lecture des profils stratigraphiques, à des couches de pavages, de fondations de route et à une certaine profondeur de matériaux perturbés vraisemblablement lors de la construction de la route au cours des années 50.

L'utilisation de la technique de forage pour vérifier la présence ou l'absence de traces d'occupations humaines anciennes s'est avérée efficace dans le cas présent. Toutefois, hormis la découverte d'artefacts anthropiques, cette technique n'a pas permis d'identifier clairement un "sol" ou une strate d'occupation humaine. L'état de la couche d'occupation de 30 cm à 50 cm de profondeur à partir de la surface est par conséquent actuellement impossible à préciser. Il en est de même pour la profondeur des perturbations dans le sol causées lors de la construction de la route.

8.0 RECOMMANDATIONS

Compte tenu de la confirmation de la continuité de la Station 11 du site préhistorique de La Martre (DhDm-1), des recommandations sont faites au ministère des Transports du Québec pour la sauvegarde du patrimoine archéologique qui sera éventuellement détruit par la reconstruction de la route 132 au Cap à la Martre.

Lors de la reconstruction de la route 132 à l'endroit de la Station 11, le site archéologique devra faire l'objet d'une surveillance constante afin d'identifier toutes traces éventuellement mises à jour par la machinerie de construction. Des aménagements devront nécessairement être prévus au contrat de construction en vue éventuellement d'arrêter les travaux de construction pendant une période restreinte afin de pratiquer les relevés techniques nécessaires, d'enregistrer les données archéologiques et de prélever de façon ordonnée les éventuels vestiges archéologiques. Ces travaux de surveillance et de sauvetage devront être supervisés par une équipe d'archéologues expérimentés.

BIBLIOGRAPHIE

- Aménatech Inc., 1984. "Evaluation du potentiel archéologique préhistorique de la Station 11 du site La Martre (DhDm-1)", rapport présenté au Service de l'environnement, ministère des Transports, 33 pages, photos, plans, dessins.
- Arkéos Inc., 1985. "Fouilles archéologiques au site DhDm-1 (Station 11), Sainte-Marthe-de-Gaspé", Gouvernement du Québec, ministère des Transports, Service de l'environnement, 101 pages, photos, plans.
- Benmouyal, José, 1976. "Excavations archéologiques à Petite-Tourelle et La Martre, Gaspésie", Inventaire des sites archéologiques du Québec (I.S.A.Q.), Service des dossiers, ministère des Affaires culturelles, 44 p.
- Benmouyal, José, 1977. "Recherches archéologiques en Gaspésie", Dossier no 31, dans "Activités archéologiques 1976", Direction générale du patrimoine, ministère des Affaires culturelles, pp. 67-84.
- Benmouyal, José, 1984. "Des paléoindiens aux iroquoiens en Gaspésie: 6 000 ans d'histoire", Service du patrimoine, Service des dossiers, ministère des Affaires culturelles, Québec, 527 pages.
- Benmouyal, José
Baulu, Ann, 1976 "Recherches archéologiques entre Les Méchins et Marsoui, Gaspésie (Québec)", Inventaire des sites archéologiques du Québec (I.S.A.Q.), Service des dossiers, ministère des Affaires culturelles
- Lee, Thomas E., 1969. "Some remarkable archaeological sites in the Gaspé", *Anthropological Journal of Canada*, vol. 7, no 2, pp. 28-30.

Provost, Roland, 1972. "Prospections archéologiques en Gaspésie"
Inventaire des sites archéologiques du
Québec (I.S.A.Q.), Service des dossiers,
ministère des Affaires culturelles, 78 p.

S.A.P.Q., 1970. "Activités de la S.A.P.Q., 1969: Pointe-
aux-buissons, La Martre, Mandeville",
Inventaire des sites archéologiques du
Québec (I.S.A.Q.), Service des dossiers,
ministère des Affaires culturelles, 94 p.

ANNEXE I

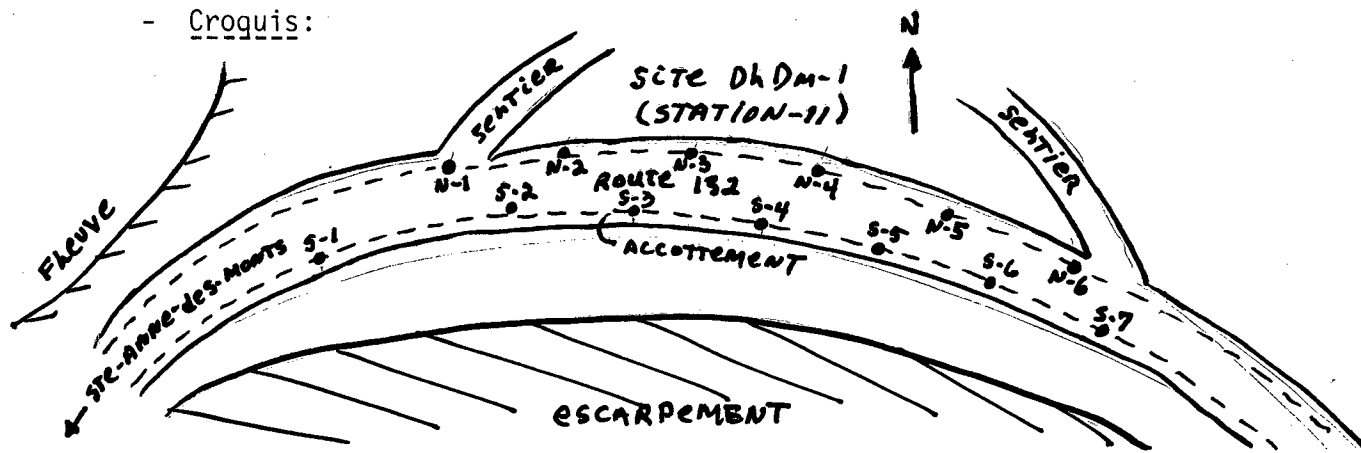
NOTES DE TERRAIN

SAINTE-MARTHE-DE-GASPE
SITE DE LA MARTRE (DhDm-1) STATION 11
PROSPECTION ARCHEOLOGIQUE DE LA ROUTE 132

Notes de terrain

29 octobre 1984

- Arrivée à Sainte-Anne-des-Monts à 11h45
- Rencontre avec le directeur-adjoint à la construction, du ministère des Transports, Région 1, District 03, Sainte-Anne-des-Monts
- Des arrangements sont pris avec le directeur-adjoint afin qu'un arpenteur détermine le niveau des emplacements prévus pour les forages. Cette détermination se fera à partir de la borne géodésique localisée sur le cap à la Martre.
- Arrivée au site DhDm-1, Station 11, à 14h00.
 - Le dernier chaînage arpenté du tronçon de la route 132 en construction entre Cap-au-Renard et Ste-Marthe-de-Gaspé, indique 17 + 980 et correspond au début du mur de béton situé du côté nord de la route 132 à l'ouest du village de La Martre.
 - Stratégie de terrain: débiter les forages à 40 m du chaînage 17 + 980, à partir du mur de béton et alterner ceux-ci d'un côté et de l'autre de la route en fonction de la ligne de centre soit la ligne jaune double peinte au centre de la route.
 - Sur la partie pavée de la route, chaque voie mesure respectivement 3,30 m et 3,80 m avec comme ligne de partage un point entre les deux lignes jaunes.
 - Les sondages devraient alterner d'une voie à l'autre à une distance de 4 m de la ligne de centre.
 - L'alternance sera de 20 m entre chaque forage sur une même voie.
 - Le code d'identification des forages sera le suivant:
S: Sud N: Nord 1-2-3-etc.: numérotation continue
 - Le S-1 correspond au forage le plus à l'ouest.
 - Le N-1 est à 20 m à l'est du S-1 mais du côté nord de la route 132.
 - Afin d'identifier les emplacements des forages, les endroits mesurés à l'aide d'une chaîne métrique, sont marqués au rouge phosphorescent à l'aide d'une bonbonne en aérosol.
 - Croquis:



30 octobre 1984

- Arrivée des foreurs à 7h45

- Forages:

- Opérateurs: monsieur Gilles Larocque
monsieur Pierre Larocque

Les Entreprises de Sondages Larocque Inc.
774, rue Principale
Ste-Dorothée, Laval, P.Q.

- L'opération nécessite l'utilisation d'un camion pour la foreuse, de la foreuse, d'un camion citerne et de bassins pour le lubrifiant.
- L'installation pour le forage d'un puit prend de 1 à 3 heures alors que le forage même prend de 30 à 45 minutes. Le démontage prend en général de 20 à 30 minutes. Le forage d'un seul puit incluant l'installation et le démontage prend de 2 à 2 heures 30 minutes.
- Le forage s'effectue en deux temps:
 - 1) Une première étape consiste à faire pénétrer le tube principal d'un diamètre supérieur au tube des carottes. Ce tube compacte malheureusement les premiers 50 cm de sol; toutefois cette section, même si compactée est récupérable même si distincte de la carotte principale.
 - 2) Dans un deuxième temps le tube de la carotte est inséré et le prélèvement commence à approximativement 50 cm de la surface. La profondeur maximum totale est approximativement de 175 cm.

- Forage du puit S-1

- La première partie de la carotte (diamètre supérieur) est d'une profondeur de 53 cm. Toutefois des problèmes techniques inhérentes à l'ajustement du matériel technique pour ce premier puit ont presque réduit à néant la carotte de cette première partie du forage: le lubrifiant a complètement liquéfié les sédiments de la carotte.
- La deuxième étape du forage commence à une profondeur de 53 cm et prend fin à 154 cm de profondeur.
- Une fois la carotte extirpée et le tube ouvert nous pouvons constater que celle-ci semble composée d'un niveau de sable de plage homogène, grossier et mélangé à des fragments de coquillage; aucun contenu organique n'est perceptible. Toutefois nous avons récupéré les premiers 13 cm de la première carotte qui représentent une section du pavage et le gravier compacté des fondations de la route.

- Le forage de N-1 est entrepris
 - La profondeur du forage atteint 58,4 cm alors que la partie récupérée atteint 50,8 cm de longueur (première carotte).
- A 14h30, l'équipe d'arpenteurs du Ministère arrive afin de prendre le niveau des emplacements de forages en rapport avec la borne géodésique du cap à la Martre.
- Compte tenu du long laps de temps requis pour exécuter chaque forage (2 à 2 heures 30 minutes) il est décidé de restreindre ceux-ci à 9; compte tenu également des coûts des travaux, les travaux devront prendre fin, objectif atteint ou pas le 1er novembre.
- La procédure technique étant établie (forage) et les opérations de forage étant strictement mécaniques nous laissons la fiche de renseignements au technicien de forage afin qu'il mesure les carottes et identifie l'orientation de chacune d'entre elles.
- Les carottes sont enveloppées individuellement dans des toiles de polyéthylène, identifiées à l'aide d'un marqueur de feutre qui comprend le numéro du forage et l'orientation; par la suite les carottes sont placées dans des coffres et chacune est couchée sur un coussin "foam"; des sections de "foam" sont également intercalées entre chacune; ceci afin d'éviter le morcellement ou la déstructuration.
- Les forages à compléter sont les suivants:
 - S-1, S-3, S-4, N-1, N-2, N-3, N-4, N-5, N-6
- Les carottes seront transportées par camion (2 coffres) jusqu'aux entrepôts et garage du Ministère, rue de Vitré à Québec; celles-ci seront conservées dans un endroit chauffé afin d'éviter le gel des matériaux.

Fouille en laboratoireNotes de Denis Roy8 janvier 1985

- Carotte N-5 (partie supérieure - 1ère)

- Carotte en grande partie déstructurée, aplatie dans sa deuxième moitié, mais conservant dans l'ensemble une représentation du profil stratigraphique.
- Sous la couche de pavage et de graviers, il y a présence de sédiments plus fins comprenant de petits cailloux et du sable schisteux.
- Prélèvement d'un échantillon pour analyse de sol entre 5 et 15 cm.
- A 15 cm de profondeur, il y a présence de nodules d'argile grise.
- A 24 cm et plus, il y a un deuxième niveau de sable grossier et imbriqué de cailloux de 4 à 6 cm de diamètre.
- Aucun vestige archéologique dans cette carotte.
- Dans l'ensemble le profil stratigraphique est flou; si ce n'est d'une démarcation granulométrique.

- Carotte N-4 (partie inférieure - 2ième)

- Longueur approximative de 95 cm
- 0 à 24 cm intacte
- 24 à 53 cm déstructurée
- 53 à 58 cm intacte
- 58 à 62 cm déstructurée
- 62 à 76 cm intacte
- 76 à 95 cm déstructurée
- La composition de la carotte semble assez homogène sauf possiblement de 76 à 95 cm où les cailloux sont plus nombreux.
- Entre 0 et 12 cm le sable est fin et il y a imbrication de matières organiques: prélèvement d'un échantillon de sol pour analyse.
- Entre 12 et 54 cm le sable de plage est homogène et il y a présence de fragments de coquillages.
- Prélèvement d'un échantillon de sol pour analyse entre 53 et 58 cm.
- Entre 53 et 58 cm il y a présence d'une mince couche organique reposant sur une pierre plate.
- Entre 76 et 95 cm le matériau est composé de graviers et de sable.
- Carotte archéologiquement stérile.

- Carotte S-3 (partie inférieure - 2ième)
 - Longueur 86 cm
 - Visuellement cette carotte semble de consistance homogène; graviers-sable de plage, présence de quelques cailloux et abondance de fragments de coquillages.
 - Après fouille on peut constater qu'il s'agit d'un sable-graviers stérile sans distinction stratigraphique autre qu'une variation granulométrique.
 - Carotte archéologiquement stérile.
- Carotte N-3 (partie inférieure - 2ième)
 - Longueur de 68 cm
 - Entre 0 et 58 cm la consistance semble homogène: composée de sable et petits graviers, présence de coquillages en faible quantité.
 - Entre 58 et 68 cm la composition est plus argileuse avec imbrication de graviers et quelques cailloux.
 - Lors de la fouille un fragment de roche silicieuse noire (N-3-2) est identifié à 13 cm de profondeur dans un matériau de sable-graviers argileux.
 - Voir notes de Daniel Gendron: autre fragment localisé à 10 cm (N-3-1)
 - Un troisième fragment de roche silicieuse mais verdâtre à 18 cm de profondeur (N-3-3).
 - Le profil stratigraphique de cette carotte est flou et indistinct.
- Carotte N-1 (partie inférieure - 2ième)
 - Cette carotte est caractérisée par un matériau sableux de couleur brune contrastant avec les carottes précédentes dont le sable était de couleur grise.
 - La carotte est d'une longueur de 80 cm
 - Le sable brun est présent sur les 22 premiers centimètres
 - Ce sable est homogène et il y a présence de fragments de coquillages répartis dans l'ensemble de la carotte sauf sur les 20 premiers centimètres.
 - Rien à signaler entre 20 et 60 cm
 - Entre 60 et 80 cm il y a présence de nombreux cailloux dans la matrice sableuse.

- Carotte N-2 (partie inférieure - 2ième)
 - Longueur de 92 cm
 - De 0 à 25 cm la carotte est composée de graviers-sable grossier.
 - De 25 à 62 cm la carotte est composée de graviers-sable fin et de fragments de coquillages.
 - De 62 à 92 cm la carotte est composée de graviers-sable fin, de cailloux et de fragments de coquillages.
 - Cette carotte est archéologiquement stérile.
- Carotte N-6 (partie supérieure - 1ère)
 - De 0 à 10 cm la carotte est composée premièrement des couches de pavage superposées suivies du gravier de fondation compacté.
 - De 10 à 24 cm la carotte est composée de sable fin, de petits fragments de coquillages et de cailloux.
 - De 10 à 24 cm le matériau est homogène.
 - Cette carotte est archéologiquement stérile.
- Carotte N-2 (partie supérieure - 1ère)
 - Longueur de 36 cm
 - De 0 à 10 cm présence de nombreux cailloux
 - De 10 à 36 cm la carotte est composée de sable et graviers homogènes incluant de petits fragments de coquillages.
 - Cette carotte est archéologiquement stérile.
- Carotte N-6 (partie inférieure - 2ième)
 - Longueur de 24 cm
 - Sable de plage gris homogène
 - Absence de coquillages
 - Cette carotte est archéologiquement stérile.
- Carotte N-5 (partie inférieure - 2ième)
 - De 0 à 25 cm la composition est de sable, de cailloux, compacte et dure.
 - De 25 à 56 cm la composition est de sable, de gravier et de fragments de coquillages en faible quantité; le tout est homogène.
 - De 25 à 56 cm il y a également présence de nodules argileux concentrés vers 30 cm.
 - Cette carotte est archéologiquement stérile.

- Carotte S-4 (partie supérieure - 1ère)
 - Longueur de 40 cm
 - De 0 à 22 cm cette carotte est composée du pavage et de remplissage de sable et gravier compacté.
 - De 22 à 40 cm la carotte est composée de sable de plage fin sans fragment de coquillages mais avec une présence de nodules argileux et organiques.
 - Cette carotte est archéologiquement stérile.
- Carotte N-4 (partie supérieure - 1ère)
 - Longueur de 60 cm
 - De 0 à 48 cm la carotte est composée de sable et de cailloux compactés.
 - De 48 à 60 cm la carotte est composée de sable de plage, de fragments de coquillages et de traces organiques diffuses.
 - Cette carotte est archéologiquement stérile.
- Carotte S-3 (partie supérieure - 1ère)
 - Longueur de 57 cm
 - De 0 à 18 cm la carotte est composée du pavage et de remplissage de graviers compactés.
 - De 18 à 57 cm la carotte est composée de sable de plage homogène, de très petits coquillages et de quelques cailloux.
 - Toutefois, de 32 à 57 cm il y a des traces diffuses de matières organiques.
 - Daniel Gendron localise un éclat de chert à 32 cm de profondeur (S-3-1)
 - Daniel Gendron localise un éclat de chert à 48 cm de profondeur dans du sable mêlé à de la matière organique (S-3-4)
 - Deux autres éclats localisés à 36 et 37 cm (S-3-2, S-3-3) de profondeur.
 - Cette carotte est archéologiquement positive.

9 janvier 1985

- Carotte S-4 (partie inférieure - 2ième)
 - De 0 à 8 cm la carotte est composée de graviers argileux compactés.
 - De 8 à 66 cm la carotte est composée de sable de plage homogène à faible contenu organique, peu de cailloux et de nombreux fragments de coquillages.
 - Entre 0 et 8 cm, 9 fragments (S-4-1) de matériau silicieux sont localisés dans une motte argileuse compacte.
 - Un échantillon de cette motte d'argile est pris pour fin d'analyse de sol.

- De 8 à 21 cm la carotte est composée de sable sec sans matières organiques.
 - De 21 à 35 cm la carotte est composée de sable et d'argile grise très plastique.
 - Un éclat de chert est localisé à 32 cm de profondeur (S-4-2)
 - Un échantillon de l'argile grise est pris pour fin d'analyse de sol.
 - De 35 à 66 cm la carotte est composée de sable sec sans matières organiques.
- Carotte S-1 (partie supérieure - 1ère)
- Longueur de 13 cm
 - De 0 à 13 cm la composition est d'argile, de cailloux et de très peu de coquillages; le tout est compacté.
 - De 10 à 13 cm la carotte est composée de sable sec sans matières organiques organiques et sans coquillage.
 - Un éclat de chert (- 1 cm) est localisé à 8 cm de profondeur dans une motte compacte et argileuse (S-1-1)
 - Un prélèvement d'échantillon est fait entre 0 et 13 cm pour fin d'analyse de sol.
- Carotte N-1 (partie supérieure - 1ère)
- Longueur de 51 cm
 - De 0 à 20 cm la carotte est composée du pavage, du remplissage compacté, de sable et gravier, sans coquillage.
 - De 20 à 35 cm la carotte est composée de sable, quelques cailloux, de peu de coquillages, et de faible quantité de matières organiques.
 - De 35 à 51 cm la carotte est argileuse, compacte, plastique, comprend des cailloux, des coquillages et du sable.
 - A 37 cm est localisé un fragment de pierre éclatée ou fracturée associé à des fragments de calcaire marneux, dans la motte argileuse (N-1-1)
 - A 40 cm est localisé un éclat (chert ?) dans une motte d'argile (N-1-2)
 - A 43 cm est localisé un éclat de chert à la fin de la motte d'argile, avant le contact avec la couche sableuse quelque peu organique (N-1-3)

- Carotte N-3 (partie supérieure - 1ère)

- Longueur de 70 cm
- De 0 à 20 cm la carotte est compacte, argileuse, composée de cailloux, de petites quantités de fragments de coquillages.
- De 20 à 23 cm la carotte est composée de sable, graviers, cailloux, de petites quantités de coquillages.
- De 33 à 70 cm la carotte est composée de sable, de petits cailloux, de traces diffuses de matières organiques et de petits coquillages.
- Cette carotte est archéologiquement stérile.

Fouille en laboratoireNotes de Daniel Gendron8 janvier 1985

- Carotte N-5 (partie supérieure - 1ère)
 - Matériaux fins et cailloux généralement petits et subarrondis. Archéologiquement stérile.
 - La partie supérieure de la carotte est plus argileuse et compacte (± 10 cm)
- Carotte N-5 (partie inférieure - 2ième)
 - La partie inférieure est plus granuleuse que la précédente quoique à ± 35 cm de la surface le matériau est plus fin et plus compact.
 - Le diamètre de la carotte fait approximativement 9 cm.
 - Dans cette partie les cailloux sont généralement plus arrondis que dans la partie supérieure.
- Carotte N-4 (partie inférieure - 2ième)
 - La section entre 0 et 24 cm est intacte et homogène.
 - De 0 à 12 cm le matériau est fin et argileux; quelques cailloux sont imbriqués. Archéologiquement stérile.
 - De 12 à 24 cm le matériau est encore relativement fin mais moins compact que précédemment. Archéologiquement stérile.
 - De 24 à 53 cm le matériau est semblable à la section précédente; rien de particulier.
 - De 53 à 58 cm la section est intacte, le matériau est plus compact. Archéologiquement stérile.
- Carotte S-3 (partie inférieure - 2ième)
 - Etat avant fouille: déstructuré.
 - De 0 à 14 cm il y a présence de nombreux cailloux.
 - Présence d'argile brunâtre à ± 23 cm de profondeur.
 - Diamètre approximatif de la carotte ± 3 cm.
 - A partir du niveau 0 la texture du sol devient plus grossière vers le bas. Les cailloux, nombreux sont présents sur toute la longueur de la carotte.
 - Les fragments de coquillages sont plus gros dans les 20 premiers centimètres que dans la section au-dessus.
 - Archéologiquement stérile.

- Carotte N-3 (partie inférieure - 2ième)
 - De 0 à 10 cm, rien de particulier.
 - A 10 cm de profondeur un fragment de cailloux pourrait correspondre à un éclat; matériel silicieux: à vérifier (N-3-1)
 - Aucune autre particularité: le reste de la carotte est archéologiquement stérile.
- Carotte N-1 (partie inférieure - 2ième)
 - Carotte relativement intacte.
 - Rien de particulier à signaler; voir notes de Denis Roy.
- Carotte S-1 (partie inférieure - 2ième)
 - Rien de particulier à signaler.
 - Voir notes de Denis Roy.
- Carotte N-6 (partie inférieure - 2ième)
 - Etat avant fouille: déstructuré.
 - Rien de particulier à signaler.
 - Voir notes de Denis Roy.
- Carotte N-2 (partie inférieure - 2ième)
 - Etat avant fouille: déstructuré.
 - Matériau homogène en texture et composition.
 - Rien de particulier à signaler.
 - Voir notes de Denis Roy.
- Carotte N-6 (partie supérieure - 1ère)
 - Etat avant la fouille: relativement intacte.
 - Matériau homogène.
 - Rien de particulier à signaler.
 - Voir notes de Denis Roy.
- Carotte N-5 (partie supérieure - 1ère)
 - Etat avant la fouille: déstructuré.
 - Présence de quelques lentilles d'argile grisâtre entre 30 et 40 cm de profondeur.
 - Rien de particulier à signaler.
 - Voir notes de Denis Roy.

- Carotte S-4 (partie supérieure - 1ère)
 - Dans la section supérieure on peut observer sur ± 10 cm d'épaisseur les accumulations de pavages suivies du gravier compacté correspondant à la fondation de la route.
 - Suite à cette section la carotte est complètement déstructurée.
 - Rien de particulier à signaler.
 - Voir notes de Denis Roy.
- Carotte N-4 (partie supérieure - 1ère)
 - Rien de particulier à signaler.
- Carotte S-3 (partie supérieure - 1ère)
 - Constituée de sable de plage avec lentilles de matières organiques.
 - Présence d'un éclat de chert gris numéroté S-3-1 - 1ère partie à 32 cm de profondeur dans la couche organique.
 - Présence d'un autre éclat (?) dans la couche organique à 36 cm de profondeur; numéroté S-3-2 - 1ère partie.
 - Présence d'un autre éclat de chert gris dans la même couche organique à 37 cm de profondeur; numéroté S-3-3 - 1ère partie.
 - Tous ces éclats sont associés à une couche de sable qui contient de la matière organique.

9 janvier 1985

- Carotte S-4 (partie inférieure - 2ième)
 - Etat avant la fouille: déstructurée.
 - Présence d'éclats de chert associés à une couche organique.
 - Rien de particulier à signaler.
 - Voir notes de Denis Roy.
- Carotte S-1 (partie supérieure - 1ère)
 - Etat avant la fouille: intacte
 - Rien de particulier à signaler.
 - Voir notes de Denis Roy.

- Carotte N-1 (partie supérieure - 1ère)
 - Etat avant la fouille: relativement intacte, sauf pour une section de ± 15 cm.
 - Présence de fragments de calcaire dans les derniers centimètres qui sont associés à un matériau argileux et organique.
 - Rien de particulier à signaler.
 - Voir notes de Denis Roy.
- Carotte N-2 (partie supérieure - 1ère)
 - Présence de la section accumulation de pavage.
 - La carotte contient de nombreux cailloux.
 - Rien de particulier à signaler.
 - Voir notes de Denis Roy.
- Carotte N-3 (partie supérieure - 1ère)
 - Rien de particulier à signaler.
 - Voir notes de Denis Roy.

ANNEXE II

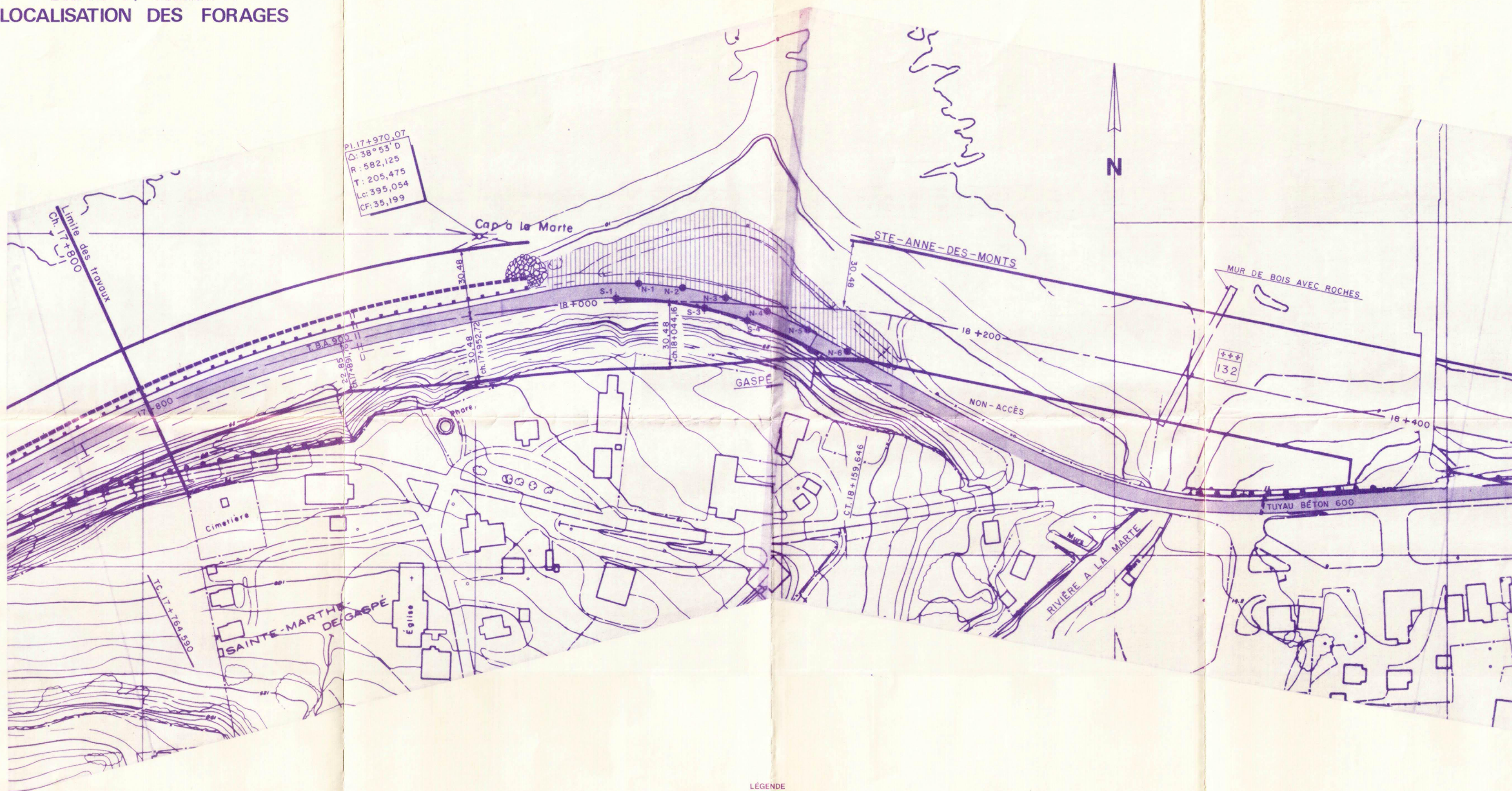
PLAN DE LOCALISATION DES FORAGES

ROUTE 132

STE-MARTHE-DE-GASPE

CAP A LA MARTRE

Carte 2
SITE ARCHÉOLOGIQUE DE LA MARTRE
DhDm-1, Station 11
LOCALISATION DES FORAGES



LÉGENDE

- Station 11 du site de la Martre (DhDm-1)
- Route 132 actuelle
- Projet de reconstruction de la route 132 au Cap à la Martre
- Forage
- Forage positif

Source: Ministère des Transports, Service des tracés et projets

ÉCHELLE 1:1000

0 10 20 30 40 m.

CNDP
TL
GE
PR
182

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 128 294